

SEANCE DU 24 MARS 2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Altenheim convoqué en séance ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Mickaël Vollmar, Maire.

Sous la présidence de Monsieur Mickaël Vollmar, Maire.

Membres présents : M. et Mmes les Adjoints et Conseillers Municipaux : Jean-Claude Heitz 1^{er} adjoint, Daniel Knobloch 2^{ème} adjoint, Murielle Wicker 3^{ème} adjointe, Michèle Knobloch, Etienne Bohner, Angélique Marxer, Colette Wicker.

Membres absents :

Avec excuses : Gérard Bokan, Sébastien Gentner, Christophe Marxer.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 15 février 2016
3. Adoption du compte de gestion de la commune de l'exercice de 2015
4. Adoption du compte administratif de la commune de l'exercice de 2015
5. Affectation du résultat de fonctionnement communal de l'exercice de 2015
6. Adoption du budget primitif de la commune de l'exercice de 2016
7. Décision en matière de fixation des taux d'imposition pour l'année 2016
8. Tarifs applicables au columbarium
9. Tarification des concessions au cimetière communal
10. Travaux de voirie de la rue de Wolschheim : approbation des plans modifiés : demande de la subvention du contrat de territoire

N°009/2016 Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Monsieur Daniel KNOBLOCH.

N°010/2016 Approbation du compte rendu de la réunion du 15 février 2016

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2016 a été approuvé à l'unanimité.

N°011/2016 COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2015

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion de l'an 2015 de la Commune dressé par Madame Simone FISCHER, Trésorière Principale à Saverne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et constaté que le compte de gestion de la commune de l'exercice 2015, dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative est d'accord d'approuver celui-ci.

N°012/2016 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL DE L'EXERCICE 2015

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif communal de l'exercice 2015 puis sort de la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Heitz Jean-Claude, délibérant sur le compte administratif de l'an 2015 de la Commune dressé par M. Mickaël Vollmar Maire, après s'être fait présenté le budget primitif communal.

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif communal de l'an 2015 se résumant comme suit

Section de fonctionnement.

Mandats émis	:	142 148,62 €
Titres émis	:	154 509,35 €
Excédent antérieur	:	151 896,85 €
Excédent de clôture	:	164 257,58 €

Section d'investissement.

Mandats émis	:	38 362,06 €
Déficit antérieur	:	79 153,97 €
Titres émis	:	29 910,69 €
Affectation	:	86 725,77 €
Déficit de clôture	:	879,57 €

2° Vote et arrête les résultats définitifs.

Monsieur le Maire rentre en séance.

N°013/2016 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2015

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de M. Mickaël Vollmar, Maire, après avoir entendu le compte administratif communal de l'an 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 164 257,58 € affecte 163 378,01 € à l'excédent de fonctionnement reporté (c/002) et 879,57 € à l'apurement du déficit (c/1068).

N°014/2016 BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif communal de l'exercice 2016.

Le conseil délibérant sur les propositions du Maire, vote le Budget primitif se résumant comme suit.

Section de fonctionnement

Dépenses	:	290 081,01 €
Recettes	:	126 703,00 €
Excédent reporté	:	163 378,01 €

Section d'investissement

Dépenses	:	207 391,01 €
Déficit reporté	:	879,57 €
Total des dépenses	:	208 270,58 €
Recettes	:	207 391,01 €
Affectation	:	879,57 €
Total des recettes	:	208 270,58 €
Budget en équilibre.		

N°015/2016 DECISION EN MATIERE DE FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2016

- Pour la taxe d'habitation	:	11,96 %
- Pour la taxe foncière bâtie	:	14,00 %
- Pour la taxe foncière non bâtie	:	54,08 %

N°016/2016 TARIFS APPLICABLES AU COLUMBARIUM

Au vu du vote du budget primitif, le Conseil Municipal demande que les tarifs applicables au columbarium soient révisés chaque année.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs comme suit :

Années	Tarifs
30 ans	500 €
20 ans	400 €
15 ans	300 €

N°017/2016 TARIFICATION DES CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL

Au vu du vote du budget primitif, le Conseil Municipal demande à ce que les tarifs des concessions du cimetière communal soient révisés chaque année.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la tarification suivante :

a) tombes pour adultes :

1 place pendant 15 ans :	45 €
1 place pendant 30 ans :	55 €
2 places pendant 15 ans :	90 €
2 places pendant 30 ans :	110 €
4 places pendant 15 ans :	180 €
4 places pendant 30 ans :	220 €
6 places pendant 15 ans :	270 €
6 places pendant 30 ans :	330 €

b) tombes pour enfants :

1 place pendant 15 ans :	30 €
1 place pendant 30 ans :	40 €

N°018/2016 TARIFICATION DES TOMBES A URNES DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Vu la délibération N°043/2013 concernant la mise en place de tombes à urnes ;

Il appartient au Conseil Municipal d'Altenheim de délibérer annuellement sur les tarifs des tombes à urnes, soit :

- pour une durée de 30 ans le tarif est de 300 €
- pour une durée de 20 ans le tarif est de 200 €
- pour une durée de 15 ans le tarif est de 150 €.

Au vu de ces tarifs, le Conseil Municipal se déclare unanimement favorable.

N°019/2016 RENOVATION DE LA RUE DE WOLSCHEIM : DEMANDE DE LA SUBVENTION DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Monsieur le Maire, avec le concours du bureau d'Etudes M2i, présente aux membres du conseil municipal le projet de rénovation de la rue de Wolschheim.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE le projet pour un montant de 151 940 € HT

DECIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur la chaussée départementale

DE SOLLICITER de M. LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN, l'octroi de la subvention « CONTRAT DE TERRITOIRE »

DE VOTER les crédits nécessaires au financement dudit projet, crédits qui seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2016.

D'APPROUVER le plan de financement ci-après :

Subvention « contrat de territoire » 17 472,00 €

Autofinancement de la Commune : 134 468,00 €

DECIDE de réaliser les travaux en 2016 et de lancer l'appel d'offres à concurrence dans les meilleurs délais.

AUTORISE le Maire à signer :

les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces relatives à leur exécution

la convention de financement de la TVA

la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

les autorisations de voirie

SOLLICITE le remboursement par le Conseil Départemental de la part lui incombant au titre de la chaussée départementale et faisant l'objet d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Délibéré les jour et an susdits

La séance est levée à vingt-deux heures.

Suivent au registre les signatures des conseillers présents.

Mickaël VOLLMAR
Maire,

Jean-Claude HEITZ
1^{er} Adjoint,

Daniel KNOBLOCH
2^{ème} adjoint,

Murielle WICKER
3^{ème} adjointe,

Etienne BOHNER
Conseiller,

Gérard BOKAN
Conseiller,
Abs. avec excuses

Sébastien GENTNER
Conseiller,
Abs. avec excuses

Michèle KNOBLOCH
Conseillère,

Angélique MARXER
Conseillère,

Christophe MARXER
Conseiller,
Abs. avec excuses

Colette WICKER
Conseillère.